

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'UTILISATEURS – BOIS DE LAUZELLE (BdL)

Date : 14 novembre 2025

Lieu : Bois de Lauzelle

Lieu de réunion : Ferme de Lauzelle n°1

Présents :

- CNB (2 représentants)
 - Professeur académique (UCL)
 - Garde forestier
 - InforVille
 - Association des habitants
-

1. Lac de Louvain-la-Neuve

Début de mise à sec du lac.

Objectifs : restaurer les berges et lutter contre les espèces invasives.

2. Coupes forestières 2025–2026

Compartiment 3 – Interventions sylvicoles réalisées en 2025

En 2025, des interventions sylvicoles ont été menées sur une superficie de 25 hectares. Les coupes ont concerné principalement des peuplements feuillus.

L'inventaire forestier préalable a mis en évidence un déséquilibre marqué des classes d'âge et des dimensions, ainsi qu'une densité excessive de tiges. Cette structure déséquilibrée représentait un risque à moyen terme pour la stabilité et l'état sanitaire du peuplement. L'intervention a dès lors porté sur l'ensemble des classes de diamètre, selon une sélection raisonnée des arbres, afin de restaurer une structure irrégulière tant en âge qu'en dimensions.

Un autre enjeu majeur concernait la forte dominance du chêne pédonculé (*Quercus robur*), essence aujourd'hui moins adaptée aux conditions stationnelles locales et montrant les premiers signes de dépérissement. Dans une optique d'adaptation au changement climatique, une partie de ces chênes pédonculés a été prélevée afin de favoriser et d'introduire le chêne sessile (*Quercus*

petraea), reconnu pour sa meilleure tolérance aux stress climatiques et hydriques. Cette orientation sylvicole vise à accroître la résilience des peuplements et à évoluer progressivement d'une structure monospécifique vers des peuplements irréguliers et mélangés en essences.

Les opérations d'exploitation ont été réalisées à l'aide de méthodes hybrides, combinant débardeur HSM, treuil sur chenilles et chevaux de trait. Ces techniques, testées pour la première fois sur ce compartiment, ont permis de limiter significativement les impacts sur les sols et les peuplements résiduels, malgré un coût d'exploitation environ deux fois plus élevé. Les résultats obtenus sont néanmoins jugés très positifs d'un point de vue environnemental et sylvicole.

Enfin, environ 80 % des houppiers ont été laissés sur place, contribuant à l'enrichissement du sol en matière organique et au maintien du bois mort, élément essentiel à la biodiversité forestière et au bon fonctionnement des écosystèmes.

Compartiment 4 – Interventions sylvicoles prévues en 2026

En 2026, une intervention sylvicole est programmée dans le compartiment 4, situé aux abords du Monastère de Clerelands. Ce compartiment se compose à la fois de peuplements résineux, principalement des pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) issus de plantations datant de 1914, et de peuplements feuillus associés.

Comme pour l'ensemble des interventions forestières, un inventaire sylvicole total sera réalisé préalablement à la coupe. Cet inventaire portera sur l'intégralité du compartiment et concernera toutes les tiges présentant une circonférence supérieure ou égale à 20 cm. Il permettra d'analyser la structure des peuplements, la répartition des classes de dimensions et l'état sanitaire des arbres, tant résineux que feuillus.

La coupe prévue en 2026 concernera une partie des peuplements résineux ainsi qu'une partie des peuplements feuillus. Les modalités d'intervention et le choix des arbres à prélever seront définis sur base des résultats de l'inventaire, dans une optique de gestion durable, de maintien de la stabilité des peuplements et de préparation de leur évolution future, en cohérence avec les objectifs sylvicoles et écologiques du site.

3. Suivi du projet hydrographique de l'étang de Warlombroux et du bois de Lauzelle

À la suite du refus du permis, principalement motivé par l'absence d'une étude environnementale suffisante concernant l'étang de Warlombroux, une nouvelle étude approfondie du site a été engagée. Cette démarche est menée en collaboration avec un ensemble de partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs, incluant la commune, la province, l'UCLouvain,

Natagriwal, le Cercle des Naturalistes de Belgique, le Contrat de rivière Dyle-Gette et le Département de la Nature et des Forêts (DNF).

L'objectif principal de cette nouvelle étude est d'élargir le périmètre d'analyse à l'ensemble du réseau hydrographique du bois de Lauzelle, et non plus de se limiter uniquement à l'étang. Ce réseau est aujourd'hui fortement influencé par les activités humaines, notamment par la présence de drainages artificiels, de constructions et d'aménagements hydrauliques qui ont modifié le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides associées.

Dans ce contexte, le projet vise à restaurer progressivement le caractère naturel du réseau hydrographique, en réduisant l'impact des infrastructures anthropiques lorsque cela est possible, et en favorisant un fonctionnement hydrologique plus proche des conditions naturelles. Cette restauration s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration écologique du site.

L'étude ambitionne également de mieux identifier et traiter les problématiques de pollution affectant la zone, y compris celles provenant des secteurs périphériques, ainsi que de prendre en compte la présence d'espèces exotiques envahissantes, dont l'impact sur les milieux aquatiques et humides devra être évalué et, le cas échéant, limité.

L'ensemble des partenaires impliqués partage un consensus clair en faveur de l'amélioration du milieu, avec pour objectif commun la restauration durable des fonctions écologiques, hydrologiques et paysagères du bois de Lauzelle et de son réseau hydrographique, au bénéfice de la biodiversité et du cadre de vie.

3.1 Décisions / orientations

- La nouvelle proposition devra inclure impérativement une étude d'incidence/environnementale complète pour répondre au motif de refus de 2025.
- L'évaluation de la pollution (notamment les rejets vers le bois de Lauzelle) sera lancée et confiée à l'équipe/professeur de l'UCL.
- Le dossier devra aussi intégrer une étude sur la présence du castor et les risques associés pour la stabilité des berges.
- Il faut produire un élément technique ciblé pour répondre aux observations du Ministère des Transports.

4. Landes

Une demande de permis est introduite en vue de la création d'une lande d'une superficie d'environ 50 ares, cette intervention impliquant une modification volontaire de la végétation en place. Le projet prévoit le remplacement de peuplements dominés par le *Prunus serotina*, une espèce exotique envahissante, par une lande à callune (*Calluna vulgaris*).

L'objectif principal de cette action est de pérenniser les landes à callune présentes sur le site du bois, habitats devenus rares et particulièrement vulnérables à la fermeture naturelle du milieu et à

la colonisation par des espèces invasives. Ces landes constituent un enjeu majeur pour la biodiversité locale, en offrant des conditions écologiques spécifiques favorables à de nombreuses espèces végétales et animales, notamment des insectes, des oiseaux et des reptiles spécialisés.

La création et le maintien de cette lande s'inscrivent dans une démarche de restauration et de conservation des milieux ouverts, visant à renforcer la qualité écologique du site, à diversifier les habitats présents et à assurer la durabilité de cet écosystème caractéristique du bois de Lauzelle.

5. Grotte à chauves-souris

La grotte à chauves-souris est située dans le compartiment 3. Le projet est actuellement en cours de réalisation et s'inscrit dans une démarche de restauration écologique d'un gîte artificiel destiné à l'accueil et à la conservation des chiroptères.

Les travaux en cours consistent principalement à retirer l'isolation en polystyrène extrudé (Styrodur) présente à l'intérieur de la grotte. Ce matériau constituait une source potentielle de pollution et n'était pas adapté aux exigences écologiques et sanitaires des chauves-souris. Son enlèvement permet également de repenser l'aménagement intérieur du gîte, afin d'améliorer sa fonctionnalité et son adéquation aux besoins des différentes espèces ciblées (repos, hibernation, reproduction).

La prochaine phase des travaux portera sur la gestion de la condensation au plafond, problématique susceptible de dégrader les conditions microclimatiques du gîte. À cette fin, la création de systèmes d'aération adaptés est prévue, dans le but de réguler l'humidité et la ventilation tout en maintenant des conditions thermiques favorables aux chauves-souris.

L'ensemble de ces interventions vise à améliorer la qualité écologique du gîte, à réduire les sources de perturbation et de pollution, et à renforcer le rôle de cette grotte comme habitat fonctionnel et durable pour les chiroptères présents sur le site.

6. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes est actuellement en cours d'élaboration pour l'ensemble du bois. Ce plan vient compléter les mesures déjà en place concernant le *Prunus serotina*, pour lequel un dispositif de gestion spécifique existe déjà.

L'objectif de ce plan global est d'identifier, de hiérarchiser et de coordonner les actions de gestion visant à limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site, reconnues pour leurs impacts négatifs sur la biodiversité indigène, la structure des habitats et le fonctionnement écologique des écosystèmes forestiers.

La démarche repose sur une approche intégrée, combinant prévention, contrôle et, lorsque cela est possible, éradication ciblée, tout en tenant compte des contraintes écologiques, techniques et opérationnelles propres au site. Ce plan vise également à assurer une cohérence à long terme des interventions, à éviter les actions ponctuelles isolées et à favoriser la restauration des habitats naturels après la maîtrise des espèces invasives.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale de gestion durable et de conservation de la biodiversité du bois, en lien avec les autres projets de restauration écologique menés sur le site.

7. Gestion de la réserve naturelle de Vieux-Sart

La réserve naturelle de Vieux-Sart est actuellement en cours de création, avec pour objectif de préserver et de restaurer un site à forte valeur écologique, tout en mettant en place une gestion active et adaptée des milieux naturels présents. Dès cette phase de constitution, une attention particulière est portée à l'acquisition de données scientifiques solides afin de fonder les futures orientations de gestion.

La gestion de la réserve repose sur une collaboration bipartite entre le Kot Jeunes et Nature et le Cercle des Naturalistes de Belgique (CNB). Cette organisation permet de combiner engagement citoyen, encadrement pédagogique et expertise naturaliste, favorisant une approche participative et rigoureuse de la conservation du site.

Dans ce contexte, un inventaire de la végétation a déjà été réalisé. Celui-ci constitue une étape essentielle pour identifier les habitats, caractériser la composition floristique et repérer les espèces indicatrices ou patrimoniales, en vue d'orienter les futures mesures de gestion.

Une réunion de concertation est programmée le 12 décembre, réunissant le CNB et le Kot à projet. Cette rencontre aura pour objectif de discuter des résultats des premiers inventaires, de coordonner les actions à venir et de définir les priorités de gestion dans une logique de co-construction du projet de réserve.

Par ailleurs, des inventaires écologiques complémentaires sont en cours ou en préparation. Ceux-ci incluent notamment :

- l'analyse des caractéristiques physico-chimiques des sols, dont le pH,
- l'établissement d'un bilan de la qualité des sols à l'aide d'indices écologiques,
- une évaluation globale de l'état écologique des milieux.

Ces travaux permettront de disposer d'un diagnostic écologique complet, indispensable à la mise en place d'une gestion durable et scientifiquement fondée de la future réserve naturelle de Vieux-Sart, en cohérence avec ses objectifs de conservation, de restauration écologique et de sensibilisation.

8. Fauchage des prés fleuris

La gestion des prés fleuris, qui couvrent désormais plusieurs hectares, repose sur une diversification des modes de fauche afin de concilier objectifs écologiques et contraintes techniques. Traditionnellement, ces prairies font l'objet d'une fauche annuelle adaptée, visant à maintenir la diversité floristique, à limiter l'enrichissement du sol et à prévenir la fermeture du milieu.

Au cours de l'année écoulée, cette gestion a été enrichie par le test d'une fauche par traction chevaline, en complément des méthodes mécaniques habituellement utilisées. Cette technique, plus douce pour les sols et la faune, permet de réduire le tassement, de limiter les perturbations du milieu et de s'inscrire dans une approche à faible impact environnemental.

Toutefois, un enjeu opérationnel important demeure : l'exportation des résidus de fauche. Cette étape est pourtant essentielle pour éviter l'eutrophisation des sols et garantir le maintien des conditions favorables aux espèces typiques des prés fleuris. L'organisation logistique liée à l'évacuation de la biomasse fauchée constitue donc encore un défi et fait actuellement l'objet de réflexions afin d'optimiser durablement la gestion de ces milieux à haute valeur écologique.